



Le crédit d'impôts de 50% est accordé sur la prestation de livraison sous réserve de bénéficier d'un autre service à la personne réalisé à domicile (Circulaire du 11/04/2019 NOR ECO11907576C).

Les communes partenaires de Présence Verte Services bénéficient d'avantages tarifaires. Appelez-nous pour en savoir plus. Non cumulables avec d'autres aides.



Votre mutuelle ou caisse de retraite, principale ou complémentaire, peuvent aussi vous accompagner.

La Mutualité Sociale Agricole peut vous accorder sous conditions une aide forfaitaire annuelle.



Les aides APA ou Aides sociales sont calculées en fonction de votre situation. Elles peuvent financer une partie du portage de repas.

Présence Verte Services offre, sous certaines conditions, une participation sur le prix des repas. Non cumulable avec d'autres aides.

